

AUX STRUCTURES CULTURELLES DU DEPARTEMENT

Rennes, le 15 avril 2011,

Objet / préparation de la 12^e édition du MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE /

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute déjà, depuis 2000 novembre est devenu le MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE, l'occasion de montrer des films rares, d'échanger avec ceux qui les fabriquent, de tisser des partenariats, de favoriser la circulation des publics...

L'an dernier la manifestation a à nouveau élargi ses territoires et ses publics avec plus de 1200 lieux et 120 000 spectateurs en France (et à l'étranger), en Bretagne la manifestation a mobilisé 165 lieux de diffusion réunissant 14 000 spectateurs, dont 41 lieux dans notre département, avec 3500 spectateurs...

En Ille et Vilaine, COMPTOIR DU DOC (qui programme tout au long de l'année des films et des rencontres avec les cinéastes) coordonne la manifestation, en proposant notamment des films et l'édition d'un programme départemental (cf. charte détaillée).

Nous vous invitons donc à vous manifester dès à présent si vous êtes intéressé par l'opération, et à vous inscrire aux différentes journées de préparation que nous vous proposons :

➔ **Une journée de formation « Programmer le documentaire : osons ! »** (Oser programmer et défendre ses choix), avec Guy Baudon, cinéaste et enseignant. En Ille et Vilaine, la journée se déroulera le **vendredi 10 juin à la médiathèque de Pacé**. D'autres dates sont prévues dans les départements voisins*, auxquelles vous pouvez bien entendu avoir accès, si notre date départementale ne vous convenait pas...

➔ **Deux journées de visionnage** des films proposés par COMPTOIR DU DOC et ses partenaires régionaux (pas de thématique spécifique cette année, mais des films « coups de cœur »...), prévues le **mardi 28 juin** et le **mardi 5 juillet** (9h30>18h30)

Merci de lire la nouvelle charte (elle tient sur 2 pages pour plus de clarté !) et de remplir la fiche de pré-inscription le cas échéant.

A très bientôt !

Célia PENFORNIS / coordination/
Pascal BOUVIER / chargé de programmation /

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

NOVEMBRE 2011 / 12^E EDITION

Cet événement national (initié par l'association *Images en Bibliothèques*) a pour vocation de mettre en valeur un genre spécifique : le cinéma documentaire et de **faire découvrir des œuvres de qualité, souvent peu diffusées, à un public vaste et divers.**

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE n'est pas un festival mais une manifestation qui réunit plus d'un millier de programmeurs attachés à la diffusion du documentaire. Peut participer à cet événement, toute structure culturelle ou éducative motivée : bibliothèque, salle de cinéma, association culturelle, centre d'art, établissement scolaire...

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE, temps fort de circulation des œuvres et de croisement des publics, se déroule chaque année en novembre.

LES ACTEURS : QUI FAIT QUOI ?

→ IMAGES EN BIBLIOTHEQUES

Cette association a une triple vocation : valoriser les collections cinématographiques et audiovisuelles des vidéothèques, œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle, animer le réseau des « bibliothécaires de l'image ». Elle est à l'origine du MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE, qu'elle a lancé en 2000. Pour cette opération, elle fournit un visuel national et du matériel de communication (affiches, cartes postales...), répertorie toutes les animations sur le territoire (par le biais de son site www.moisdudoc.com et d'un catalogue bilan) et médiatise la manifestation au niveau national.

contact : Marianne PALESSE & Antoine LECLERQ 21 rue Curial - 75019 Paris / 01 43 38 19 92 / m.palasse@imagesenbibliotheques.fr / www.moisdudoc.com

→ COMPTOIR DU DOC

L'association est née en 1997 de la volonté d'une poignée de passionnés d'échanger autour de films documentaires.

Depuis, COMPTOIR DU DOC programme tout au long de l'année des films et des rencontres avec leurs auteurs, dans différents endroits et auprès de publics variés. C'est son expérience de programmation et d'animation autour du documentaire qui a amené l'association à assurer la coordination départementale du MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE, ainsi qu'une coordination à l'échelle régionale avec deux autres associations, DAOULAGAD BREIZH (Douarnenez) et DOUBLE VUE (Saint-Brieuc).

La coordination assurée par COMPTOIR DU DOC est un accompagnement, à différents niveaux :

Programmation > proposition d'une douzaine films, visionnages, documentation sur les films

Formation > proposition de journées thématiques en amont et pendant la manifestation

Communication > édition de programmes et d'affiches mis à disposition des lieux participants, médiatisation de la manifestation au niveau départemental et régional.

Logistique > pour les films proposés, COMPTOIR DU DOC négocie les tarifs de diffusion des films, réserve les copies, prend contact avec les réalisateurs, organise leur venue et prend en charge leurs frais de déplacement (dans le cadre des tournées organisées).

Technique > pour que les films soient montrés dans les conditions optimales, COMPTOIR DU DOC propose un prêt de matériel de vidéo-projection aux lieux non équipés (vidéo-projecteur, lecteur BETA ou DV CAM, sonorisation...). Si le prêt du matériel (sous réserve de disponibilité) est gratuit, la prestation d'un technicien-projectionniste quand elle est nécessaire est à la charge de la structure (200€ ttc).

Cette aide est, depuis 2010 (et les baisses de financements publics), soumise à l'adhésion de la structure à COMPTOIR DU DOC (75€ pour un an, permettant également l'accès à la vidéothèque, au matériel...)

contact : Célia PENFORNIS & Pascal BOUVIER - 10 rue Jean Guy à Rennes / 02 23 42 44 37 / comptoir@comptoirdu doc.org / www.comptoirdu doc.org

→ LA STRUCTURE LOCALE

L'engagement de la structure est essentiel pour faire vivre le projet localement.

Sa participation ne doit pas se limiter à une simple diffusion de films, mais nécessite un vrai travail de défense d'un cinéma exigeant et de qualité. L'objectif est donc de proposer une rencontre après la projection pour discuter du film proposé, si possible avec son auteur.

Le participant doit inscrire sa programmation sur le site national d'Images en Bibliothèques : www.moisdudoc.com

Chaque organisateur local doit s'engager à

- garantir une qualité de projection optimale : aspect technique (image et son : grand écran, exclusion du support DVD pour plus de qualité et de sécurité...), accueil du public et des intervenants dans de bonnes conditions, présentation du film avant la projection, animation de la rencontre.
- prévoir et prendre en charge l'hébergement du réalisateur invité et son repas (COMPTOIR DU DOC ne prend en charge que ses frais de déplacement).
- s'acquitter également des droits de diffusion préalablement négociés par COMPTOIR DU DOC (dans le cas des films proposés / env. 75€ pour un film de moins de 30', 100€ pour moins d'une heure, 150€ pour plus d'une heure).
- assurer la communication locale de ses projections (Si il édite d'autres supports de communication sur l'événement, l'organisateur local s'engage à mentionner, au minimum, l'intitulé de la manifestation « MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE », et la « coordination départementale, COMPTOIR DU DOC »).

Engagement sur les bases énoncées

NOM DE LA STRUCTURE :

NOM DE LA PERSONNE REFERENTE :

(date et signature)

PRE INSCRIPTION / MOIS DU DOC 2011 /

NOM DE LA STRUCTURE :

TEL :

E-MAIL :

ADRESSE :

CODE POSTAL/VILLE :

NOM DE LA PERSONNE REFERENTE :

TEL :

→ Inscription à la journée de formation « Programmer le documentaire : osons ! »

(gratuite / programme détaillé disponible fin avril)

- A la médiathèque de Pacé / vendredi 10 juin (9h30/18h)
- Au Run Ar Puns à Châteaulin (29) / mardi 10 mai (9h30/18h)
- A la médiathèque d'Arradon (56) / jeudi 26 mai (9h30/18h)
- A la Médiathèque de Guingamp (22) / jeudi 9 juin (9h30/18h)

→ Inscription à la 1^{ère} journée de visionnage

- Centre culturel Jean Rochefort à St-Lunaire / mardi 28 juin (9h30/18h30)

→ Inscription à la 2^{de} journée de visionnage

- Lieu à préciser / mardi 5 juillet (9h30/18h30)

Votre lieu peut accueillir la seconde journée de visionnage, merci de nous en faire part !

Autres remarques :